

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 108/2026

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers élus	: 33
Nombre de conseillers présents	: 26
Nombre de conseillers absents excusés	: 07
Nombre de conseillers ayant donné procuration	: 07
Nombre de conseillers absents non excusés	: 00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Mme CASCIOLA, M. LISSMANN, Mme GREEN, M. IGEL, M. SCHWICKERT, Mme VUILLEMIN, M. BIEBER, Mme BOCHET, Mme LEBARD, M. HOCQUET, Mme LHUILLIER, Mme LELOUP, M. HOUNNOU, M. FUCHS, M. DUCHENE, Mme MOREAU, M. SCHMITT, M. GREMLING, Mme HANSE, Mme LARCHER, Mme PARISOT, M. SCHMIDT, M. NOWICKI, M. CHARTIER, M. FEHR.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme JACOB VARLET (procuration à Mme VUILLEMIN), M. STROZYNA (procuration à Mme GREEN), Mme GATTO (procuration à M. SCHWICKERT), M. SAMHI (procuration à M. IGEL), Mme MAZUET (procuration à M. FEHR), Mme FAGES (procuration à M. CHARTIER), Mme ASSER PETIT (procuration à M. NOWICKI).

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 02 octobre 2026

3.1 - FONCTION PUBLIQUE

Modification du tableau des effectifs

Créations, Suppressions et transformations de postes

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Suppression de postes Ville :

- Suite à la radiation des cadres d'un agent en disponibilité, il convient de supprimer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, de catégorie C, à Temps Complet, à compter du 28 Août 2028.
- Suite à la mise en retraite pour invalidité d'un agent, il convient de supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, de catégorie C, à Temps Complet, à compter du 1^{er} mars 2026.

Transformation de postes :

Dans le cadre de plusieurs départs d'agents, et la nécessité de les remplacer, ainsi que des préconisations à recruter des contractuels sur le 2^{ème} grade, il convient de procéder à la transformation des postes suivants, à effectif constant :

FILIÈRE	POSTE A SUPPRIMER		POSTE A CRÉER		DATE D'EFFET
	Nb	Grade	Nb	Grade	
TECHNIQUE	1	Technicien à temps complet	1	Agent de Maîtrise à temps complet	01/01/2027
ANIMATION	5	Adjoint Territorial d'animation à TNC 18h20	5	Adjoint Territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 18h20	28/08/2026
	7	Adjoint Territorial d'animation à TNC 14h20	7	Adjoint Territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 14h20	28/08/2026

Suite aux besoins des services, aux demandes des agents et au nombre d'enfants inscrits dans les structures périscolaires, il convient de procéder à la variation d'horaires suivantes (+ / - 10%) :

FILIÈRE	POSTE A SUPPRIMER		POSTE A CRÉER		DATE D'EFFET
	Nb	Grade	Nb	Grade	
ANIMATION	1	Adjoint Territorial d'animation à TNC 20h20	1	Adjoint Territorial d'animation à TNC 8h40	28/08/2026
	1	Adjoint Territorial d'animation à TNC 18h20	1	Adjoint Territorial d'animation à TNC 20h20	28/08/2026
	1	Adjoint Territorial d'animation à TNC 8h40	1	Adjoint Territorial d'animation à TNC 14h20	28/08/2026
	1	Adjoint Territorial d'animation à TNC 14h20	1	Adjoint Territorial d'animation à TNC 18h20	28/08/2026
	1	Adjoint Territorial d'animation à TNC 14h20	1	Adjoint Territorial d'animation à TNC 18h20	28/08/2026

Au regard du développement de la carrière d'un agent, il convient de procéder à la transformation du poste suivant :

FILIÈRE	POSTE A SUPPRIMER		POSTE A CRÉER		DATE D'EFFET
	Nb	Grade	Nb	Grade	
ADMINISTRATIVE	1	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe Temps complet	1	Attaché territorial Temps complet	01/01/2027

L'exposé de son rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 30 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de

MODIFIER comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel municipal de la commune,

PREVOIR les crédits en conséquence au budget.

AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes et accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 14 octobre 2026
Pour extrait conforme, Marly, le 14 octobre 2026

La secrétaire de séance

Lucie GUERIER DELAFON
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, et L. 410-1 à L. 412-8 du code des relations entre le public et l'administration, la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex - le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.